



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 288-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 217-17

AVIS PUBLIC est donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2026, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17.

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement no 288-26 se déroulera le 10 mars 2026 à 19h00 dans la salle des séances du conseil municipal au bureau municipal situé au 238 route des Fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement de zonage no 288-26 touche les dispositions suivantes :

- Ajout de l'article 6.4 afin d'autoriser et encadrer l'utilisation des conteneurs à titre de bâtiment accessoire ;

QUE le projet de règlement no 288-26 est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être obtenu électroniquement en faisant la demande par téléphone ou par courriel ;

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dix-septième jour du mois de février 2026.

Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière